



# INCONTOURNABLES

Exposition – Vente

**Couvent des Récollets du 11 au 23 décembre 2026**

## REGLEMENT GENERAL

### **NOUVELLE FORMULE (permanence et présentiel)**

#### **1-Objet de l'exposition**

Exposition/ vente d'Artisanat d'Art organisée par l'association « Métiers d'art et création de Cognac » dans le couvent des Récollets.

#### **2-Admission :**

**2-1** L'exposition est réservée aux professionnels des Métiers d'Art.

**2-2** Professionnels pouvant justifier d'une activité déclarée, joindre :

- Une attestation d'inscription de l'organisme d'affiliation (justificatif INSEE ou autre),
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité,
- Un justificatif de cotisation URSSAF récent.

**2-3** La commission de sélection des exposants est composée de professionnels membres de l'Association des Métiers d'Art de Cognac. Ce jury reste souverain dans sa décision.

### **3 OBLIGATIONS ET DROITS DES EXPOSANTS**

**3-1** Les exposants s'engagent à ne **présenter que des objets de leur propre production.**

**3-2** Les exposants s'engagent à exposer les articles conformes à ceux présentés et acceptés lors de la sélection.

En cas de non-respect des deux clauses précédentes, l'association pourra exclure l'exposant sans remboursement des frais de participation

**3-3** L'exposant doit apporter son matériel d'exposition, les tissus ne sont pas souhaités. L'organisateur se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général du salon ou gêneraient les exposants voisins.

**3-4** Les produits présentés devront être en conformité avec la législation européenne. Seules les œuvres réalisées par l'exposant pourront être exposées et devront correspondre au métier exercé.

**3-5** Chaque exposant sera invité à communiquer les contacts postaux des clients ayant réglé par chèques afin de continuer à étoffer notre mailing. Un questionnaire de fin d'exposition vous sera remis pour améliorer le salon les années suivantes, merci de jouer le jeu il n'est pas nominatif.

**3-6** Chaque exposant devra, au plus tard lors de la livraison de sa production, **joindre obligatoirement un inventaire** dont le modèle numérique (format EXCEL) lui aura été délivré après admission de sa candidature..

**3-7** **Chaque article présenté sera étiqueté** par l'exposant suivant le modèle qui lui aura été indiqué. (Nom, référence produit, prix) afin de faciliter les ventes durant la période avec permanence.

**3-8** Chaque artisan s'engage à vendre des pièces d'une valeur de 15€ minimum

**3-9** Chaque artisan se doit de **participer à l'installation et à la désinstallation de l'exposition.**

- au montage de l'exposition : prévu le 10 décembre, nous vous demanderons votre heure d'arrivée pour le planning de déchargement.
- au démontage, prévu le 23 décembre (18h).

**3-10** **Chaque artisan du 11 au 18 décembre** peut assurer jusqu'à 3 jours de permanence pour aider au gardiennage et à la vente. Et il s'engage à respecter les dates de permanence qui lui sont attribuées.

**Chaque artisan devra être présent du 19 au 23 décembre sur le salon.**

**3-11** Les exposants (et notamment les fabricants de bijoux fantaisie) s'engagent à n'exposer que des objets qui mettent en avant une proportion majeure de transformation de la matière témoignant d'un véritable savoir-faire technique. (Définition de l'INMA 2011) . La vente de bijoux est réservée aux créateurs qui l'auront clairement indiqué dans leur dossier et après validation de l'association.

## 4 OBLIGATIONS ET DROITS DE L'ORGANISATEUR

**4-1** La mise en place, délimitation des stands et la décoration de l'exposition incombe à l'organisateur.

**4-2** L'association s'engage à assurer la promotion de l'exposition et prévoit la communication suivante :

- \* Affiches abribus dans Cognac et dans les villes avoisinantes et sur les panneaux lumineux.
- \* La parution dans plusieurs journaux locaux : Sortir 16, Charente Libre, le mag Cognac
- \* La distribution de 2000 dépliant avec les coordonnées des exposants. (Merci d'inscrire vos coordonnées précises sur la fiche technique jointe.)
- \* 100 affiches distribuées chez les commerçants de Cognac et des villes voisines.
- \* La présentation des exposants sur le site Internet de l'association, dans la news letters,
- \* Insertion pub sur le site Internet de l'Office de Tourisme de Cognac tout le mois de décembre.
- \* Envoi postal de 2000 invitations à notre mailing clients.
- \* Annonce de l'évènement et présentation de chaque exposant sur la page Facebook et Instagram
- \* Interview RCF radio Angoumoisine, dans l'émission « tour de table » d'Erica Walter diffusée à 12h30 quelques jours avant le salon.
- \*organisera le **vernissage : SAMEDI 19 à partir de 18h.**

**4-3** Assurance de l'association pour la location des salles.

**4-3-1** Responsabilité civile organisateur.

**4-3-2** Chaque exposant se doit de contacter son propre assureur afin de garantir personnellement le matériel et les produits exposés pendant la durée de l'exposition. L'association décline toute responsabilité en cas de vol (non seulement lors des horaires d'ouverture de l'exposition, mais aussi lors des heures de fermeture).

**4-4** La vente et le réassort des stands est géré par les exposants eux-mêmes durant leurs permanences.

**4-5** L'association prélève une commission sur les ventes fixées **en fonction du nombre de permanence effectuées** afin de couvrir les frais de location, de matériel et de communication. Pour les artisans assujettis à la TVA la commission sera prélevée sur le montant HT.

**4-6** Le règlement se fera par chèque dans les jours qui suivent la clôture de l'exposition, avec un récapitulatif de vos ventes.

**4-7** L'annulation de la manifestation ne pourra donner lieu à aucun recours de la part des exposants. L'association s'engage à rembourser les frais de participation.

**4-8** Les exposants adhérents Ateliers d'Art de France bénéficient d'une aide, car notre événement y est répertorié, sur présentation de la facture que vous recevrez par mail juste après le salon.

## 5 PERMANENCES et PRESENTIEL (10h-19h)

**5-1 La période du 11 au 18 se fera en permanence**, les exposants seront présents et chargés de l'accueil, de l'assistance au public et de la surveillance pour éviter les vols. Elles/ils s'emploient à faire de l'information et la promotion de tous les objets destinés à la vente, de réassortir les stands, etc. Il vous sera demandé vos disponibilités afin d'établir un planning de permanences.

**5-2 La période du 19 au 23 se fera en présentiel.** Les exposants tiennent leur stand.

Il peut, à titre exceptionnel, confier son stand à une tierce personne, mais devra en informer l'organisation.

**5-3** Lors du salon vos interlocuteurs pour toutes questions ou remarques seront les membres de l'association et non le personnel du couvent des Récollets.

## 6 Configuration des stands :

**6-1 Quatre espaces** : 3 salles et les arcades gothiques

22 stands d'environ 6m<sup>2</sup>

Prieuré : 7 stands. Fond de stand : mur ou baies vitrées. Possibilité de cimaises sur les murs.

Salle Fragonard : 7 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.

Salle Marvaud : 6 stands. Fond de stand : mur et/ou fenêtres. Possibilité de cimaises sur les murs.

Les Arcades : 2 stands. Sous les arcades (espace non chauffé et non sécurisé durant les heures de fermeture de l'expo).

**6-2** Un éclairage général des salles sera mis en place, libre à chacun d'apporter son propre éclairage de stand, basse consommation de préférence. Une alimentation électrique est installée dans chaque salle.

**Précisez-nous la puissance que vous utiliserez dans le bulletin de participation.** Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits dans les arcades et dans les salles, ainsi que les spots de 500 watts type spots de chantier. Privilégions les Leds.

**6-3** L'organisateur établit le plan du Salon et effectue librement la répartition des emplacements, en tenant compte le plus possible des souhaits formulés par écrit par l'exposant et en fonction des permanences, en ayant pour seule motivation l'intérêt de tous.

**6-4** Chaque espace est loué sans mobilier. Possibilité de prêt de matériel tel que chaises, cimaises et chaînes métalliques dans la limite des quantités disponibles.

**Merci d'inscrire vos souhaits de prêt de matériel sur la fiche technique jointe.**

## 7 Horaires d'ouverture au public :

Du vendredi 11 décembre à 10h au mercredi 23 décembre à 18h.

Tous les autres jours de 10h à 19h.

Fermé le lundi 14 décembre

## 8 Prix emplacement :

Frais de participation (Pour information : le chèque sera encaissé durant le salon)

- Si vous assurez **3 jours** de permanence + présentiel : 260€ et 10% sur les ventes
- Si vous assurez **2 jours** de permanence + présentiel : 280€ et 15% sur les ventes
- Si vous assurez **1 jour** de permanence + présentiel : 300€ et 20% sur les ventes

Chèque à libeller à l'ordre de « Association des métiers d'art et de création de Cognac »

Une facture vous sera envoyée par mail lors du salon.

La réservation sera ferme à réception du règlement.

Aucun exposant ne sera accepté sur le Salon s'il ne s'est pas préalablement acquitté de ses frais de participation.

## 9 Exposition collective :

Tous les exposants sont invités à participer à une exposition **sur le thème « Incontournables »** qui sera présenté dans le couloir des arcades. Il s'agira de créer une œuvre sur le thème et un petit texte pour l'accompagner (nom du créateur, matériaux et techniques utilisés, et brève démarche artistique). Cette pièce devra être composée au minimum de 70% de votre matière. Le prix du public est décerné à la fin du salon. L'exposition à thème n'est pas sécurisée en notre absence à savoir le matin de 8h à notre ouverture à 10h, vous pourrez si vous le souhaitez rentrer votre pièce à votre stand pour la nuit et la réinstaller le matin.

## 10 Rencontre préalable :

Une rencontre entre tous les exposants et les membres de l'association est prévue le 24 Novembre à Cognac au Couvent des Récollets avec pour ordre du jour :

- La prise de contact entre tous les exposants et les membres de l'association.
  - La préparation du mailing postal de notre fichier clients de 2000 adresses (mise sous enveloppes, étiquetage).
  - La répartition des affiches pour distribution.
  - La visite des salles.
  - Le choix des emplacements dans les salles préalablement attribuées aux exposants par l'association.
- L'occasion pour les exposants de poser toutes les questions pratiques relatives aux emplacements et à l'organisation du salon.

## 11 Repas convivial :

Traditionnellement, nous partageons un repas dans un restaurant de Cognac, cette année il aura lieu le 19 décembre à la suite du vernissage.

Nous comptons sur votre présence et souhaitons que cette soirée soit un temps d'échange et de convivialité. Prévoyez un budget de 30 € environ.

## 12 Hébergement :

Si vous souhaitez louer un hébergement à plusieurs, contactez-nous. Nous vous mettrons en relation avec les autres exposants intéressés.

### **13 Prises de vue :**

L'exposant autorise expressément, à titre gracieux, l'organisateur à réaliser des photographies sur les produits présentés et à utiliser librement ces images sur tous supports dans le cadre de cet événement. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, modifié en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à l'association.

### **14 les pièces à joindre :**

#### **Par la poste**

- **Dossier exposant (dernière page)**
- **Certificat de prise de connaissance du dossier d'accueil exposant (avant dernière page).**
- **Du règlement de votre réservation par chèque à l'ordre de  
« Association des métiers d'art et création de Cognac ».**
- **Une attestation d'inscription de l'organisme d'affiliation (justificatif INSEE ou autre).**
- **Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.**
- **Un justificatif de cotisation URSSAF récent.**

#### **Par mail**

- **Photos de stand et de vos créations pour la sélection.**

### **15 SECRÉTARIAT**

**Pour les photos** [marigami.mm@gmail.com](mailto:marigami.mm@gmail.com) (Marie Marchand)

**Pour le dossier papier :** Marie Marchand 18 Route des Voûtes 16250 BESSAC

**Pour tous renseignements :** Claire Lise Boulch 06 74 38 84 48 [contact@metiersdartcognac.fr](mailto:contact@metiersdartcognac.fr)

**Les candidatures seront closes le 15 mai 2026**

### **16 LOCALISATION :**

Lieu : Couvent des Récollets - 53 rue d'Angoulême - 16100 COGNAC

Parkings gratuits à proximité.

Lien Google Map :

[http://maps.google.fr/maps?q=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac&hl=fr&ie=UTF8&sll=](http://maps.google.fr/maps?q=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac&hl=fr&ie=UTF8&sll=46.539109,-)

[46.539109,-0.341638&sspn=2.070611,5.377808&oq=53+rue+d%27angoul%C3%A8me+16100&hnear=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac,+Charente,+Poitou-Charentes&t=m&z=16](http://maps.google.fr/maps?q=53+Rue+d%27Angoul%C3%A8me,+16100+Cognac,+Charente,+Poitou-Charentes&t=m&z=16)

A renvoyer par la poste avec le dossier signé

\*\*\*\*\*

**Certification de prise de connaissance du Dossier d'Accueil Expositant :**

Je soussigné, Nom :

Prénom :

Atelier :

Certifie avoir pris connaissance du dossier d'accueil des exposants et accepte de participer au Salon des Métiers d'Art de Cognac dans les termes d'organisation ci-dessus exposés.

Date et signature précédés de la mention « Lu et approuvé ».



## INCONTOURNABLES

Exposition –vente Couvent des Récollets du 11 au 23 décembre 2026

### DOSSIER DE CANDIDATURE EXPOSANTS

NOM .....

PRENOM .....

NOM ENTREPRISE .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL et VILLE .....

TELEPHONE : .....

MAIL : .....

SITE INTERNET/ FB/ INSTAGRAM : .....

STATUT : .....

N° SIRET .....

FOURCHETTE DE PRIX .....

ADHERENT AAE : OUI  NON  N° : .....

FORMULE  **3 jours** de permanence + présentiel : 260€ et 10% sur les ventes  
 **2 jours** de permanence + présentiel : 280€ et 15% sur les ventes  
 **1 jour** de permanence + présentiel : 300€ et 20% sur les ventes

Chèque à l'ordre « asso métiers d'art et création de Cognac »

EXPO A THEME : je participe OUI  NON

BESOIN MATERIEL (nombre):

Cimaise : .....

Grille : .....

Chaise : .....

Puissance électrique souhaitée : .....

**Fiche à remplir et à retourner avec le dossier complet à :**  
Marie Marchand 18 Route des Voûtes 16250 BESSAC

**Avant le 15 mai 2026**

